

Bulletin d'information de la Ctrip, n° 11, 5 janv. 2009

Table des matières

Accord sur la libre circulation des personnes : défendre ensemble les droits de tous les salariés!.....	2
Le Parti suisse du Travail dit NON à la "libre circulation des personnes".....	7
UDC International recommande le rejet de l'extension de la libre circulation	8
Une votation trompe-l'œil	9
Libre-circulation : INFO ou INTOX ?	11
Libre circulation des personnes : un bilan des mesures d'accompagnement.....	12
ALCP : libre commerce de personnel?	14
Porte ouverte aux abus ? – non à la libre circulation des personnes !	15
« L'horlogerie avait besoin de cette main-d'œuvre étrangère »	16
L'UDC en campagne contre la libre circulation	18
La Suisse joue sa relation avec l'UE	20
Entre besoin de main-d'œuvre et peur de l'étranger, une contradiction durable	21
Un NON est utile à l'économie.....	23

Accord sur la libre circulation des personnes : défendre ensemble les droits de tous les salariés!

18 décembre 2008

Le 8 février 2009, les citoyens et citoyennes helvétiques seront appelés à se prononcer sur la double question de la prorogation de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) avec l'Union européenne (UE) et de son élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie. Le mouvement solidarités appelle à voter OUI.

Notre OUI se fonde sur le fait que l'ALCP fixe des droits nouveaux en matière de séjour pour les ressortissant-e-s de l'Union européenne, droit au regroupement familial, droit aux prestations sociales et droit à une autorisation de séjour.

La libre circulation des personnes : un droit fondamental

Rappelons que la part de la population étrangère active en Suisse, par rapport à l'ensemble des actifs-actives occupés, est de 26,3% et que près des deux tiers de la population résidente étrangère vient des pays de l'Union européenne.

En approuvant sa pérennisation ainsi que son extension, solidarités se prononce pour ces droits, contre le chauvinisme et la xénophobie de l'extrême-droite nationaliste (Démocrates suisses, Lega dei Ticinesi, jeunes UDC) qui a fait aboutir le référendum et qui a reçu, pour la votation de février 2009, le renfort de l'UDC. Inscrite dans la Déclaration universelle des Droits de l'homme, la libre circulation des personnes est très loin pourtant d'être effective pour une majorité des habitant-e-s de cette planète.

Avec l'ALCP, la Suisse fait un tout petit pas dans le sens d'une reconnaissance de cette liberté fondamentale. Ce pas reste marqué par le sceau d'une politique migratoire fondamentalement discriminatoire, puisqu'elle exclut du droit au séjour la quasi totalité des ressortissant-e-s en provenance des quatre cinquième du monde. De plus la libre circulation des personnes entre la Suisse et les pays de l'UE est introduite par étapes. Ainsi, durant une période transitoire de sept ans, la règle de la «préférence nationale» est maintenue, ce qui signifie qu'un ressortissant bulgare ou roumain ne pourra être embauché que s'il est démontré qu'aucun-e travailleur-euse résidant en Suisse, de nationalité helvétique ou ressortissant-e-s des 25 pays de l'UE, «n'a le profil requis» pour le poste de travail en question. Un système de contingentement est prévu pour cette période de sept ans, suivi d'une clause de sauvegarde qui autorise la réintroduction des contingents en cas d'immigration «disproportionnée». L'application actuelle de l'ALCP implique du reste la multiplication de catégories de permis, ce qui favorise une segmentation et une gestion flexible de cette main d'œuvre étrangère par les employeurs. L'exercice effectif du droit à la libre circulation des personnes n'a rien à voir, à ce jour et en Suisse, avec celui dont bénéficient les banques et les multinationales helvétiques pour la circulation de leurs capitaux qui, eux, ne connaissent bien entendu pas ce genre de restrictions...

Libre circulation et crise économique

En cette période de grave crise économique, le débat public sera particulièrement difficile autour de la votation du 8 février: la droite néoconservatrice et xénophobe, quasi hégémonique sur un plan idéologique depuis quelques années, a beau jeu de faire l'amalgame entre la péjoration bien réelle des conditions de travail et l'arrivée, prétendument massive, de salarié-e-s de l'Union européenne. L'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher déclarait à l'assemblée des délégué-e-s de l'UDC du 30 novembre 2008: «On ne peut pas dire aujourd'hui si la libre circulation des personnes est utile à la Suisse. Nous n'avons qu'un an et demi d'expérience, et encore durant une période de haute conjoncture, voire de surchauffe conjoncturelle. C'est un fait que ces personnes, si elles sont depuis une année en Suisse, profitent exactement des mêmes conditions que les travailleurs indigènes.

Egalement dans le domaine social. Cela risque de poser de gros problèmes lorsque les temps sont difficiles. L'extension de la libre circulation des personnes à des Etats supplémentaires a forcément des conséquences, comme d'augmenter le nombre de chômeurs et de niveler les salaires par le bas. Nous en ressentirons les effets l'an prochain déjà. Mais le chômage ne touchera pas que les travailleurs étrangers; la main d'oeuvre suisse aussi sera concernée. On ne fera plus de différence. Par contre, nous serons tous appelés à payer la facture, les salariés comme les employeurs!» Le bulletin de novembre 2008 de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) est encore plus explicite: un article, publié sous le titre «Libre circulation des personnes: des salaires plus bas? plus de chômeurs? plus de criminels? des institutions sociales en faillites?», conclut: «La conséquence [de la libre circulation des personnes, réd.]: davantage d'immigration, pression sur les salaires, salaires plus bas, davantage de Suisses au chômage, plus de criminalité, institutions sociales menacées ou en faillite, loyers plus élevés.» Cette stigmatisation des étrangers-ères trouve dans le monde du travail un écho certain, du fait de la précarisation des conditions de travail et de la baisse du pouvoir d'achat ainsi que de la tradition de xénophobie, entretenue longtemps du reste par une partie du mouvement syndical! Dans ce contexte, un constat s'impose: les «mesures d'accompagnement» à la libre circulation sont très largement insuffisantes. Elles ne fixent pas de véritables droits pour les salarié-e-s face aux employeurs qui restent seuls maîtres à bord dans les entreprises. Elles ne constituent pas un point d'appui réel pour agir contre la sous-enchère salariale. Et surtout, elles procèdent d'une logique politique, de la part des directions syndicales, qui délègue à l'Etat la tâche d'agir pour la défense des salaires et des conditions de travail.

Le mirage des mesures d'accompagnement actuelles

Tout l'édifice des mesures d'accompagnement repose à la fois sur le rôle des inspecteurs nommés pour mettre en place une surveillance portant sur le dumping salarial, la durée du travail et sur des aspects concernant la sécurité et des conditions de travail, ainsi que sur celui des commissions paritaires (syndicats et patronat) en charge de surveiller l'application des conventions collectives de travail (CCT). L'Union syndicale suisse (USS) revendique 71 inspecteurs-trices fédéraux, en plus des 153 actuellement en place, soit 86 inspecteurs mandatés par les commissions tripartites cantonales et 67 par les organes paritaires des conventions collectives déclarées de force obligatoire, pour que «la libre circulation inspire davantage confiance». Lors de l'assemblée des délégué-e-s de l'USS du 16 juin 2008, «les représentant-e-s des fédérations de l'USS ont expressément souligné les avantages de la libre circulation des personnes, le cadre réglementaire ainsi donné à nos relations avec l'UE, l'amélioration des conditions faites en Suisse aux migrant-e-s provenant de l'UE et aux Suissesses et Suisses se rendant sur le territoire de l'UE. Ils ont aussi insisté sur l'importance des mesures d'accompagnement qui ont eu pour effet de renforcer les conventions collectives de travail (CCT) et de rendre systématiques les contrôles des salaires. Fin 2007, l'USS déclarait qu'elle soutiendrait un élargissement de la libre circulation des personnes à la condition qu'il soit remédié aux lacunes constatées dans l'efficacité des mesures d'accompagnement. Ce qui a été le cas depuis lors dans une très grande mesure, notamment via la conclusion d'une convention nationale dans la construction, l'augmentation du nombre des contrôles effectués auprès des employeurs suisses et le relèvement du montant des amendes». Pour l'USS, ces mesures d'accompagnement constituent «un ensemble d'instruments performants qui permettent d'empêcher une détérioration des conditions de travail» in «Libre circulation des personnes. Des effets positifs, mais de nombreux problèmes subsistent» USS, Berne 31 mai 07. Or, il n'en n'est rien. Les contrôles par des inspecteurs ou les commissions paritaires sont un leurre complet. Leur nombre est dérisoire. Selon une enquête de M.I.S.Trend auprès des PME suisses, rendue publique par le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) début 2008, «en moyenne, chaque PME a fait l'objet de 1,9 contrôle durant les cinq dernières années». Mais la majorité des contrôles concernaient la TVA, les impôts, l'AVS, 24% de ces contrôles concernaient la protection de la santé et les horaires de travail et enfin 10% seulement sont liés à l'intervention de commissions tripartites et de commissions paritaires de contrôle des CCT ainsi qu'à celles des 153 inspecteurs-trices du travail mis en place dans le cadre des mesures

d'accompagnement.

Non seulement ces contrôles sont de la poudre aux yeux, mais encore ils ne sont absolument pas dissuasifs, dès lors que les patrons ont intérêt à payer une amende, au cas improbable où ils se feraient prendre la main dans le sac. Une amende qui ne s'élève pas plus qu'à 300 francs par travailleur-euse concerné! Et en tout cas le risque n'est guère élevé, on peut l'estimer à un contrôle tous les 20 ans...

Le canton de Genève, un modèle en matière de contrôle?

Présenté souvent comme en pointe par rapport à l'application des CCT, une récente étude démontre qu'il n'en est rien! La Commission externe d'évaluation des politiques publiques (CEPP), dans un Rapport sur l'efficacité des commissions paritaires genevoises dans la lutte contre le dumping salarial publié au printemps 2008, met en évidence les faiblesses des mesures d'accompagnement. Ainsi, selon ce rapport, 80% des commissions paritaires qui existent dans certaines branches économiques n'effectuent aucun contrôle d'entreprise. Les sanctions n'ont pas d'effet dissuasif, indique la CEPP qui conclut à l'existence d'une sous-enchère salariale dans de nombreux secteurs, dont notamment l'hôtellerie et la restauration ainsi que dans le commerce de détail. «Le dispositif de réglementation du marché du travail à Genève tel qu'observé en avril 2007 n'est pas en mesure de garantir efficacement les conditions de travail et les prestations sociales en usage», constate toujours ce rapport. La CEPP émet un certain nombre de recommandations en matière de renforcement des compétences et des moyens dont sont dotées les commissions paritaires, de garantie d'accès aux entreprises et de nécessité d'informer les salarié-e-s sur le salaire minimum auquel ils-elles ont droit.

Multiplication des attaques pour faire baisser les salaires

Fin novembre 08, l'OCDE annonçait «une récession sévère et prolongée» dans tous les pays de l'OCDE. Le Secrétariat d'Etat à l'économie (seco) a annoncé que le taux de chômage officiel en Suisse avait progressé de 2,7% par rapport au mois de novembre 2007, le chômage partiel prenant l'ascenseur, le nombre d'entreprises ayant eu recours à des réductions d'horaire a pour sa part progressé très fortement. Ce puissant coup de frein auquel est confrontée l'économie suisse va entraîner une dégradation du marché du travail. Le seco prévoit une poussée du nombre de personnes inscrites au chômage auprès des Offices régionaux de placement à 140 000 d'ici à la fin de l'an prochain contre 108 000 à fin novembre. Le taux de chômage devrait dès lors grimper à 3,5% de la population active d'ici quinze mois. Un chômage qui va largement favoriser la sous-enchère salariale! Ni la fixation de salaires minimaux obligatoires en cas de sous-enchère abusive et répétée, par l'extension facilitée des CCT ou par imposition de contrats-types de travail, ni l'annonce de l'engagement de travailleurs détachés, ne constituent une réponse à la hauteur des attaques, qui se sont déjà déployées ou qui s'annoncent, pour faire payer la crise aux salarié-e-s. Fin mai 2008, le Conseil fédéral a mis en consultation son projet de révision de la Loi fédérale sur les marchés publics. Ce projet reprend à son compte la proposition de directive du commissaire européen Bolkestein: remplacer la règle actuelle selon laquelle, lors de travaux publics effectués sur mandat de la Confédération, les salaires usuels locaux doivent être respectés par celle du respect des salaires usuels du lieu de provenance de l'entreprise. Cela permettait ainsi de faire jouer, par exemple, la différence du niveau des salaires entre les cantons du Tessin et de Genève! L'ALCP inclut en outre le principe de «libre prestation de service». Il s'agit du cas des entreprises étrangères qui détachent des travailleurs-euses en Suisse. Le nombre de travailleurs-euses «détachés» a augmenté massivement: ils étaient 40 500 en 2005 et 61 000 en 2007. La Commission européenne conteste deux dispositions légales de la Suisse qui à son avis, limitent de façon exagérée la «libre prestation de service». Il s'agit de la règle qui oblige l'employeur à annoncer le détachement de travailleurs-euses 8 jours à l'avance et de la règle qui interdit de recourir à une entreprise intérimaire étrangère pour détacher des travailleurs-euses. La libre prestation

de service remet en fait en cause des acquis des travailleurs-euses, en terme de droit sociaux, dans toute l'Europe.

Quelle stratégie syndicale?

Pour les directions syndicales de l'USS et d'UNIA, la réponse à la mise en concurrence accrue sur le marché du travail, par les employeurs, des salarié-e-s entre eux résiderait prioritairement dans un contrôle accru du marché du travail, «rendre les mesures d'accompagnement plus efficaces». C'est en fait l'incapacité, dans de nombreux secteurs, du mouvement syndical lui-même à faire respecter les CCT conclues qui le conduit à demander un contrôle supplémentaire de la part de l'Etat. La non-application, dans le secteur de l'hôtellerie restauration par exemple, d'une CCT qui a pourtant force obligatoire, est très significative de ce point de vue. Cette exigence de contrôle accru ne peut en outre souvent pas être distinguée de la mise en application d'une politique répressive à l'égard des travailleurs «fautifs», parfois sans-papiers. Surtout, elle ne se confronte pas aux éléments centraux de la politique néolibérale de flexibilisation et de précarisation des conditions de travail qui se manifeste notamment par une augmentation de la sous-traitance, le chantage aux délocalisations ou l'explosion du travail temporaire. Les conséquences de cette politique qui touche aussi bien les salarié-e-s «nationaux» que «étrangers» ne peuvent être combattues que par des actions syndicales partant des lieux de travail. Le recours à la répression sur le marché du travail (contrôle des chantiers ou des établissements hôteliers) place les syndicats dans la position inadmissible d'auxiliaires de la police des étrangers.

Se battre pour gagner des droits, non pour des mesures en trompe l'œil!

Il est urgent de se battre pour obtenir des droits effectifs sur les lieux de travail. Un débat doit s'ouvrir largement dans la gauche syndicale et politique pour développer un véritable programme d'action contre la crise visant à défendre les conditions de travail et de vie de toutes et tous. Un des points forts de ce programme, à l'échelle nationale, doit être de combattre le dumping salarial par la fixation d'un salaire minimum légal à 4000 francs net par mois, 13 fois par année. Un autre, celui de mettre en place une protection réelle contre les licenciements, qui doit comprendre l'interdiction de licencier les représentant-e-s syndicaux dans les entreprises, l'interdiction de licencier dans les entreprises qui réalisent des bénéfices ainsi qu'un droit à la réintégration pour les salarié-e-s licenciés abusivement. Et sur les lieux de travail, les droits syndicaux doivent être garantis.

Notre OUI à ALCP est aux antipodes

de celui d'économiesuisse et du Conseil fédéral qui nous font croire que la ratification de cet Accord permettrait de garantir les emplois, alors que ces mêmes milieux sont les premiers à défendre les délocalisations et la liberté de licencier! Un refus de la libre circulation le 8 février prochain ne ferait que renforcer les préjugés xénophobes. Quels que soient notre statut et nos origines, nous vivons et travaillons ensemble, et c'est ensemble que nous pouvons nous battre contre la politique patronale de dumping salarial!

Jean-Michel Dolivo

Résolution de l'Assemblée régionale de délégués d'Unia Genève adressée à l'Assemblée nationale des délégués d'Unia du 13 décembre 2008:

Pour une campagne syndicale en faveur du renforcement des mesures d'accompagnement

L'AD d'Unia Genève a pris connaissance, lors de sa dernière séance du 8 décembre 2008, des décisions du Congrès de Lugano et du courrier d'Unia au Conseil Fédéral concernant nos conditions pour le soutien à la confirmation de l'accord sur la libre-circulation des personnes et à l'extension de

celui-ci à la Bulgarie et la Roumanie. Egalement, elle a pris connaissance de la résolution de l'AD de nos collègues vaudois du 25 novembre 2008 et a décidé de la soutenir intégralement.

Unia Genève s'engagera à renforcer sur le terrain les mesures d'accompagnement existantes

Unia Genève est par ailleurs d'avis que des lacunes importantes subsistent en matière de protection des conditions de travail et de salaires, lacunes que les mesures d'accompagnement existantes n'arrivent de loin pas à combler. Seul un vrai renforcement des droits de tous les travailleurs peut faire contrepois à la création d'un marché de la main-d'œuvre libéralisé à l'échelle européenne et à la concurrence accrue entre les salariés. Ce renforcement des droits rend aussi possible la lutte concrète contre l'idéologie xénophobe et nationaliste véhiculée par l'extrême droite et utilisée par le patronat.

C'est pourquoi l'AD d'Unia Genève soumet à l'AND la proposition de commencer dès le début de l'année 2009 une campagne visant à ancrer dans la législation suisse des nouveaux droits pour tous les salariés, et cela indépendamment de l'issue du vote de l'AND du 13 décembre 2008. Une telle campagne, capable de renforcer notre syndicat comme force ancrée sur les lieux du travail, devrait notamment s'articuler autour des axes suivants:

- La protection contre les licenciements des délégués syndicaux et membres des commissions du personnel ainsi que le droit d'accès des représentants syndicaux aux entreprises: conformément aux motions votées au Congrès, Unia entreprend rapidement des démarches pour œuvrer en direction d'une modification légale;
- L'instauration d'un salaire minimum légal en Suisse, dans le sens d'une rapide mise en œuvre du mandat du Congrès d'étudier la faisabilité d'un lancement d'une initiative fédérale à ce sujet au courant 2009.

Genève, le 8.12.2008

http://www.solidarites.ch/index.php?action=2&id=3585&num=139&db_version=2

Le Parti suisse du Travail dit NON à la “libre circulation des personnes”

22 décembre 2008

A gauche, les positions sur l'accord de “libre circulation des personnes” avec l'Union européenne, et plus généralement sur les accords bilatéraux, sont partagées. Si dans le canton de Vaud A Gauche Toute! a décidé d'appeler à un vote favorable au terme d'un vif débat contradictoire, à Genève, l'ensemble de la “gauche de la gauche” à l'exception de SolidaritéS appelle à voter NON le 8 février. Quant au Parti suisse du Travail, il appelle lui aussi à voter NON. Son communiqué de presse, que j'ai corédigé, est reproduit ci-dessous.

Lors de son Comité Central du 6 décembre, le Parti Suisse du Travail a décidé, après un débat vif, de s'opposer à la reconduction et à l'extension de l'accord dit de « libre circulation des personnes » entre la Suisse et l'Union européenne.

La dite « libre circulation des personnes », comme principe de base de l'Union européenne consacré par le Traité de Maastricht en 1991, participe de la création d'un grand marché du travail européen permettant la mise en concurrence généralisée des travailleurs au détriment des droits acquis par ces derniers depuis longtemps et au prix de luttes dans le cadre national. Dumping salarial et social, pression sur les salaires, chômage, attaque aux droits syndicaux en sont les conséquences pour les travailleurs, « nationaux » ou étrangers, dans tous les pays d'Europe, à commencer par les nouveaux pays membres de l'Union européenne.

Certes, la Suisse n'est pas un exemple en matière de droit du travail. Et pourtant, la « libre circulation des personnes » a contribué ici aussi à accentuer la pression sur les travailleurs. Non accompagnée de véritables droits sociaux et syndicaux, la « libre circulation des personnes » a déplacé le rapport de force en faveur du patronat, suisse et européen, pour qui « l'ouverture à l'Union européenne » est un alibi pour toutes les contre-réformes néolibérales opérées sur le dos des travailleurs. Le patronat suisse ne s'y trompe pas, qui tente d'assurer à coup de millions le succès de l'accord de « libre circulation des personnes » en votation populaire.

Pour le Parti Suisse du Travail, il ne s'agit pas ici de libre circulation, mais bien de libre exploitation des personnes. Par conséquent, nous ne pouvons que nous opposer résolument à cet accord.

Pour autant, nous prenons clairement nos distances avec le NON de certains secteurs de la droite nationaliste. Nos raisons pour un rejet de l'accord sont à l'opposé de celles de ces derniers. La droite nationaliste n'a jamais défendu et ne défendra jamais le renforcement des droits sociaux et syndicaux, et son opposition à l'accord de « libre circulation des personnes » est dictée par la nécessité d'énoncer des boucs-émissaires (son opposition à la seule extension de l'accord en témoigne) autant que par l'opportunisme politicien de ses leaders (à preuve le retournement de veste de Christoph Blocher, qui avait dans un premier temps retenu ses troupes de lancer le référendum).

En outre, l'accord de « libre circulation des personnes » exclut les quatre cinquièmes de la population mondiale. Certes, il serait faux de refuser l'accord pour la seule raison que celui-ci n'englobe pas la terre entière, mais la « libre circulation des personnes » dans l'Union européenne s'accompagne fondamentalement de la construction d'un véritable mur de plus en plus infranchissable aux frontières extérieures de l'Union européenne. Le Parti Suisse du Travail s'oppose à ce projet typiquement néo-colonial.

Le Parti Suisse du Travail appelle donc à voter NON, sur une base internationaliste, à la reconduction et à l'extension de l'accord dit de « libre circulation des personnes » avec l'Union européenne le 8 février.

Jean-Baptiste Blanc

<http://blancjb.wordpress.com/2008/12/22/le-parti-suisse-du-travail-dit-non-a-la-libre-circulation-des-personnes/>

UDC International recommande le rejet de l'extension de la libre circulation

23 décembre 2008

UDC International, la section des Suisses de l'étranger de l'UDC Suisse, recommande le rejet du paquet antidémocratique de la libre circulation des personnes ainsi que l'extension de celle-ci à la Roumanie et la Bulgarie.

Les Suisses de l'étranger connaissent fort bien les règlements d'immigration des différents Etats du monde. Dans les pays pauvres notamment, les étrangers ne reçoivent souvent un permis d'établissement que s'ils apportent assez de moyens liquides. Il suffit qu'ils commettent un délit bénin pour qu'ils soient immédiatement expulsés.

Pour UDC International il est incompréhensible que la Suisse veuille introduire la libre circulation des personnes avec des pays aussi sous-développés que la Roumanie et la Bulgarie. Il faut en effet savoir que ces deux Etats sont plus pauvres que certains pays africains comme la Guinée équatoriale ou le Gabon, plus pauvres que le Chili, le Venezuela et le Mexique, plus pauvres que la Turquie.

On affirme régulièrement que la libre circulation des personnes est aussi une chance pour les Suisses d'accéder librement à l'espace UE. C'est exact, mais c'est trompeur: en examinant plus exactement les statistiques on constate certes une augmentation de l'émigration, mais depuis des décennies et non pas seulement depuis 2004 lorsque les Suisses ont obtenu le libre accès au marché du travail UE. **En pour-cent, la proportion de Suisses émigrant dans les pays européens a augmenté régulièrement (entre 5500 et 8000 par an) depuis 1994, mais il n'y a pas eu de bond en 2004, ni en 2005, ni 2006.** En 2007, l'immigration vers l'Europe a certes atteint 12 700, mais cette même année les départs vers le reste du monde ont triplé, si bien que l'émigration vers l'Europe a proportionnellement baissé en 2007. Durant les dernières décennies on a en effet constaté une **émigration croissante vers l'Amérique ou l'Asie**, donc vers des pays qui ne pratiquent pas la libre circulation des personnes.

Si on sait de surcroît que sur les 668 000 Suisses qui vivaient fin 2007 à l'étranger, 478 000 sont des doubles nationaux qui n'ont pas besoin de la libre circulation des personnes, le bilan euphorique de l'émigration suisse provoquée par la libre circulation des personnes paraît pour le moins factice.

Même constat pour la déclaration affirmant que la libre circulation des personnes permet aux étudiants suisses de fréquenter des universités étrangères: c'est exact, mais c'est une fois de plus une demi-vérité. Divers programmes d'échanges d'étudiants (par exemple le programme Erasme) permettaient parfaitement dans le passé déjà aux jeunes Suisses de faire quelques semestres dans des universités étrangères. Le fait que de nombreux étudiants suisses fréquentent des universités non européennes – par exemple, des universités américaines – confirme que les programmes d'échanges d'étudiants n'ont pas besoin de libre circulation des personnes.

A une époque de récession globale surtout, la libre immigration en provenance des pays les plus pauvres d'Europe peut avoir des conséquences désastreuses pour les salaires, l'emploi et les œuvres sociales suisses. Ne mettons pas inutilement en danger notre sécurité sociale et publique!

Pour toutes ces raisons UDC International invite la population suisse à dire clairement NON le 8 février 2009.

Une votation trompe-l'œil

24 décembre 2008

Déjà la notion de libre circulation pose un problème majeur : la libre circulation et le droit d'établissement dans le sens des accords s'appliquent exclusivement aux personnes venant des Etats membres de l'UE et qui sont actives sur le marché du travail suisse. Si avec les membres de l'UE-15 les contingents n'existent plus depuis début juin 2007, pour les pays de l'Europe de l'est (UE-16 à 25), les autorités suisses fixent le nombre d'accueil jusqu'à avril 2011. Pour la Roumanie et la Bulgarie, la limitation durerait sept ans après la mise en œuvre des accords. En plus, si l'immigration devait augmenter de manière importante, les autorités auraient la possibilité de réintroduire les contingents pour les pays de l'UE-15. Bref : la libre circulation des personnes est adaptée aux besoins de l'économie suisse en main d'œuvre étrangère.

Les mesures d'accompagnement

Pour combattre le dumping social et salarial, les syndicats ont négocié en 2004 les mesures d'accompagnement qui ont été complétées en 2006. Les éléments les plus importants de ces mesures d'accompagnement sont : la loi sur les travailleurs détachés, c'est-à-dire le respect des conventions collectives de travail (CCT) pour les travailleurs venant de l'étranger pour toutes les branches ; l'établissement de commissions tripartites pour le contrôle des conditions de travail (salaire, temps de travail, etc.) ; l'introduction de contrôleurs des conditions de travail au niveau cantonal ; des sanctions pour les entreprises qui ne se tiennent pas aux règles. Des études ont démontré que les mesures d'accompagnement ne sont pas suffisantes. Le dumping salarial est une réalité importante, les contrôles sont trop faibles : avec seulement 150 inspecteurs dans toute la Suisse (sic !), une entreprise risque d'être contrôlée une fois tous les cent ans, autrement dit jamais. En plus, les sanctions sont trop légères. Une amende de 5000 francs pour une entreprise qui peut faire augmenter son profit au détriment des revenus des salarié-e-s ne correspond même pas à une sanction symbolique.

La position des syndicats

Mi-décembre 2008, les syndicats ont confirmé leur soutien à la voie bilatérale. Pour l'USS, un non correspondrait à « un jeu irresponsable avec les places de travail ». La réglementation des travailleurs détachés et les mesures d'accompagnement ne comptent qu'avec les accords sur la libre circulation. De plus, sans ces accords, le risque de dumping social et salarial augmenterait. Les syndicats ont demandé l'augmentation du nombre d'inspecteurs de 150 à 180 jusqu'à 2010. De cette façon, les contrôles annuels « sur le terrain » augmenteraient de 22'500 à 27'000 – un chiffre bien ridicule si on considère la réalité sur les chantiers, dans les restaurants, etc. Les syndicats espèrent limiter les abus par des CCT dans différentes branches. Des CCT de force obligatoire ont été signées récemment pour la branche de la sécurité, du nettoyage et de la construction de bois. Pour la branche temporaire, ils sont en train de négocier la force obligatoire de la CCT. Le problème : le contenu de ces CCT n'est pas suffisant pour lutter contre les abus. Dans la CCT pour la branche temporaire par exemple, les syndicats ont signé la paix absolue en cas de conflit et exigé que seulement les clauses concernant le salaire et le temps de travail d'autres CCT soient reprises, et non pas l'ensemble des clauses existant dans les CCT des secteurs. En plus, les salaires minimum sont extrêmement bas : 3000 à 3200 francs mensuels pour les « sans formation » et 4000 à 4300 « avec formation » - des nouvelles références salariales ont été signées. Bref : on assiste là au renoncement à une bataille syndicalo-politique sur ce terrain décisif, surtout en temps de crise.

Ne laissons pas le terrain à la droite

Le thème de la libre circulation est repris par la droite pour avancer avec la politique xénophobe et de sécurité. Le non de droite est un non qui veut limiter la libre circulation aux travailleurs qui servent à l'économie suisse. La volonté de l'UDC de séparer les deux questions – d'un côté la confirmation de la libre circulation avec les pays de l'UE-25, de l'autre l'élargissement à la Roumanie et à la Bulgarie – ne signifie pas qu'ils ne veulent pas profiter des travailleurs des deux pays, mais qu'ils souhaitent limiter l'entrée des Roms. La politique économique de la droite est étroitement liée à la politique de sécurité avec de fortes caractéristiques xénophobes, voire racistes.

Pour une véritable libre circulation

La campagne de gauche sur la libre circulation doit embrayer sur la question de la sécurité, mais la retourner : sécurité ne signifie pas mener une politique répressive contre les immigré-e-s ; la vraie sécurité est la sécurité sociale. Une véritable libre circulation intègre au minimum les éléments suivants :

▶ elle ne s'oriente pas en fonction des besoins de l'économie suisse de main d'œuvre étrangère, mais signifie que chaque personne – européenne et extra-européenne – peut librement choisir sa résidence et son lieu de travail.

▶ elle doit être accompagnée par des mesures qui assurent la sécurité sociale. Ceci comporte l'accès de chaque personne aux institutions de sécurité sociale (chômage, assurance invalidité, AVS, etc.), le renforcement de ces institutions et un salaire minimum légal qui assure une vie digne et diminue la pression sur les salaires.

Alors, un non de gauche à la libre circulation le 8 février ne signifie pas le rejet de la libre circulation en tant que telle, mais bien le refus de la libre circulation de la main d'œuvre « exploitable », de la mise en concurrence des salarié-e-s et ainsi de l'avance du système capitaliste globalisé.

Maurizio Coppola

Libre-circulation : INFO ou INTOX ?

24 décembre 2008

« EN CAS DE NON LE 8 FEVRIER, C'EST LA CRISE ASSUREE ! »

INTOX. On nous avait prédit la même chose, voire pire, en cas de vote négatif à l'Espace économique européen (EEE). La Suisse, isolée, n'allait pas pouvoir s'en sortir. Or il n'en fut rien. On nous fait le même chantage aujourd'hui : en cas de vote NON, ce serait la fermeture des frontières pour les personnes et produits suisses car il y aurait des représailles de l'Union européenne (UE). Or il n'y a rien d'écrit à ce sujet !

« UN NON LE 8 FEVRIER FERMERA LES PORTES DE L'UE AUX JEUNES ET aux UNIVERSITAIRES SUISSES »

INTOX. Les suisses peuvent aller faire leurs études en Angleterre ou ailleurs, indépendamment de l'accord sur la prétendue « libre circulation des personnes ». Ils le faisaient avant, et pourront le faire après. La participation au programme d'échange européen d'étudiants Erasmus n'est nullement soumise à l'accord sur lequel on votera le 8 février.

« LE VOTE NON EST UN VOTE DE REPLI XENOPHOBE ET NATIONALISTE »

INTOX. Ce n'est pas parce qu'au bout de la valse-hésitation de l'UDC, celle-ci va finalement appeler à voter NON que le NON a quoi que ce soit de xénophobe. Le NON vise à empêcher que le patronat ait recours à de la main d'œuvre « détachée », avec laquelle, selon le Traité de Lisbonne, il peut se permettre de bafouer les règles et conventions (horaires et salaires) durement négociées par les syndicats suisses.

« UN NON LE 8 FEVRIER FERA S'ECROULER TOUS LES ACCORDS BILATERAUX » (EFFET GUILLOTINE)

OUI MAIS... et alors ? Y a-t-il un seul bon accord parmi ceux-là pour les travailleurs/-ses ? Ceux-ci ont-ils gagné quoi que ce soit de la libéralisation du marché des chemins de fer, de la poste, de l'aviation, de l'électricité... ? Que nenni ! C'est juste la déréglementation qui est à la clé, avec la destruction des services publics et du statut du personnel de ces derniers.

« ON NE PEUT PAS VOTER COMME L'UDC ! »

Mais on peut voter comme les libéraux, les radicaux ou les démocrates-chrétiens... ? Logiquement, il appartiendrait au Parti socialiste et à l'Union syndicale suisse (USS) d'appeler à voter NON le 8 février, car ces accords détruisent les conquêtes sociales et s'attaquent aux syndicats.

« DIRE NON à LA LIBRE CIRCULATION, C'EST RISQUER DE VOIR REVENIR Le STATUT DE SAISONNIER »

INTOX. La Loi sur les étrangers a été modifiée, et avec elle l'ancien statut de saisonnier. Un NON le 8 février ne ferait pas revenir une loi abrogée. En revanche, il ne faut pas se faire d'illusions sur le traitement réservé aux travailleurs/-ses détachés avec la Loi sur la libre circulation : il n'est pas meilleur que celui jadis des saisonniers !

« LA SEULE FACON D'OBTENIR DES AMELIORATIONS EST D'EN FAIRE PARTIE, PUIS NEGOCIER »

INTOX. C'est ce que l'on nous a servi pour le FMI, la Banque Mondiale et l'ONU... A-t-on vu la Suisse modifier ces institutions internationales en quoi que ce soit ? Celles-ci sont-elles moins réactionnaires ou partisans ? Non, approuver cette politique c'est juste donner au Conseil fédéral des armes supplémentaires (les décisions internationales) pour s'en prendre aux travailleurs/-ses.

<http://www.lescommunistes.org/spip.php?article1201>

Libre circulation des personnes : un bilan des mesures d'accompagnement

27 décembre 2008

Le «oui» syndical à la votation du 8 février s'appuie sur une action qui a donné des résultats tangibles et doit se poursuivre

Lors de la votation sur la reconduction de la libre circulation des personnes et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie, les nationalistes ne manqueront pas de s'ériger en défenseurs des travailleurs suisses, «*victimes d'une libre circulation qui menace leurs emplois et leurs salaires*». Ils seront aidés par l'«*Union des cercles pour une politique ouvrière*», obscur comité de syndicalistes, ainsi que par le parti du travail/POP et les trotskistes de toutes chapelles, qui avancent un slogan percutant «*contre la libre exploitation*». Faisant mine d'ignorer les études montrant que les accords bilatéraux ont un effet positif sur l'emploi, ils brandissent déjà la peur du chômage et de la sous-enchère. En face, les syndicats font blocs pour défendre la libre circulation, mais aussi les mesures d'accompagnement, liées aux accords bilatéraux. Mesures d'accompagnements dont ils ont pu d'une part empêcher l'assouplissement (l'Union européenne et la Chambre saint-galloise du commerce et de l'industrie demandaient par exemple la suppression de l'obligation d'annonce des travailleurs détachés) et surtout obtenir une amélioration.

La principale amélioration concerne les contrôles du marché du travail. Partant du constat que les entreprises n'ont qu'une probabilité infime d'être contrôlées en l'absence de dénonciation, les syndicats ont obtenu une augmentation du nombre de contrôles de 50%. Augmentation à laquelle la Confédération participera financièrement, afin de garantir qu'elle soit bel et bien traduite dans la réalité. En effet, de nombreux cantons avaient renâclé à mettre ces contrôles sur pied. Les sanctions contre les entrepreneurs qui s'adonnent à la sous-enchère salariale ont en outre été doublées.

Les mesures d'accompagnement reposent en grande partie sur l'existence de conventions collectives de travail (CCT) ou de contrats-type de travail (CTT). Sans CCT et CTT, et notamment sans salaires minimaux, il est en effet parfois difficile de déceler la sous-enchère car il faut se baser sur le concept peu clair de «salaire usuel». Les syndicats ont donc insisté avec succès sur l'introduction de conventions collectives et de contrats-type, à tout le moins de salaires minimaux, dans les branches menacées par la sous-enchère. Le secrétariat d'Etat à l'économie (Seco) a ainsi été chargé d'élaborer un projet de CTT avec minima salariaux pour la branche de l'économie domestique, où les abus sont nombreux. Un tel CTT serait une première au niveau national. La pression de la votation populaire a également permis la conclusion d'une CCT pour les travailleurs temporaires (la location de service étant aussi une source importante d'abus) et la reprise des négociations pour une CCT couvrant le marché postal libéralisé.

Cependant, ces progrès en matière de négociation collective ne signifient pas que tout risque de sous-enchère est écarté. En effet, l'existence de CCT étendues n'est pas une garantie suffisante. Ainsi, les principaux abus ont lieu dans les branches qui bénéficient déjà d'une convention collective de force obligatoire. Ils sont en outre plus nombreux dans les branches classées à juste titre comme «à risque», malgré un nombre de contrôles supérieur à la moyenne. Par exemple, le Seco, dans un récent rapport sur le travail temporaire, soulignait qu'«*aucune branche ne présente une telle densité de contrôle*» que la location de service. Il relevait aussi que le taux d'abus dus au travail temporaire est très nettement supérieur dans le bâtiment (20% d'abus) et l'hôtellerie-restauration (15%) que dans les branches sans CCT étendues (7%). Le secrétariat d'Etat déplorait finalement le manque flagrant de personnel de contrôle. On peut donc en déduire que l'augmentation des contrôles – notamment des entreprises suisses, la location de service par une entreprise étrangère étant prohibée – est tout à fait justifiée. Cependant, comme il sera probablement impossible de contrôler régulièrement toutes les entreprises, il faudra aussi compter sur les dénonciations. Ce qui révèle une autre lacune des mesures d'accompagnement, que les

partenaires sociaux devront s'atteler rapidement à combler: l'absence de protection efficace contre le licenciement lorsqu'un travailleur reçoit son congé parce qu'il protège un intérêt public (p. ex. en dénonçant un cas de sous-enchère).

Comme en 2005, les syndicats peuvent se prononcer de manière crédible en faveur de la libre circulation des personnes. Mais ce «*oui*» s'accompagne de responsabilités. Ils devront veiller à rester en mesure de contrôler l'application des mesures d'accompagnement sur le terrain et à conserver le poids nécessaire pour en obtenir l'amélioration.

Jean Christophe Schwaab

ALCP : libre commerce de personnel?

27 décembre 2008

Craignant un échec en votation le 8 février, le SECO essaie de se montrer rassurant concernant le dumping salarial. Peu habitué à ce genre de préoccupation, le secrétariat fédéral de l'économie met plutôt les pieds dans le plat. Comment juger autrement une déclaration du type:

"D'après le rapport sur la situation actuelle dans le domaine de la location de services, la part de l'emploi représenté en Suisse par cette dernière est passée de 0,7% à 1,9% de 1990 à 2006. [...] La cause principale est vraisemblablement le besoin croissant en main d'oeuvre mobilisable de manière flexible, besoin auquel la location de services répond bien. On n'observe néanmoins pas en Suisse de tendance générale à la mise en place d'emplois à durée déterminée."

En d'autres termes : le travail temporaire a augmenté de 250%, mais cela n'exprime pas une menace sur les conditions de travail. Selon le même rapport, " l'introduction de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE a favorisé la croissance de la location de services à partir de 2002. Les mesures d'accompagnement répondent aux risques qui en découlent pour le marché du travail indigène". Une estimation déconcertante, sachant qu'une section vaudoise d'UNIA a constaté des infractions lors de 82% de ses contrôles de travailleurs détachés. Le même genre de contrôle a révélé que la moitié des travailleurs "indépendants" de l'UE étaient en fait des employés, pour lesquels les patrons cherchaient à contourner les conventions collectives suisses. De plus, seuls 6% de ces travailleurs étaient contrôlés. Pas vraiment dissuasif pour les employeurs pris en faute, pour qui les sanctions restent modestes. Du coup, j'apprécie moyennement l'affiche au bas de mon immeuble:



Soyons réalistes, ce n'est pas en votant non le 8 février que nous préviendrons la sous-enchère salariale: la votation concerne au premier chef l'extension à la Bulgarie et la Roumanie - que l'on me dise pourquoi ils constitueraient une menace plus sérieuse que les Polonais, les Grecs ou les Lithuaniens - et la poursuite des accords déjà existants. Ceux-ci ont le mérite de s'accompagner de contrôles accrus, permettant de constater les infractions mentionnées ci-dessus. Autant il est ridicule de croire aux discours du SECO, autant il est pernicieux de se ranger aux côtés des xénophobes. A mon avis, la première urgence, c'est de faire entendre des arguments de gauche dans ce débat monopolisé par la droite et l'extrême-droite, des arguments concernant les travailleurs (et les chômeurs) et non les financiers. Et des arguments des pays concernés, tels que ceux relayés par Jean-Baptiste Blanc.

Porte ouverte aux abus ? – non à la libre circulation des personnes !

30 décembre 2008

L'UDC a présenté aujourd'hui ses arguments et sa campagne de votation contre le projet de libre circulation des personnes soumis au peuple le 8 février prochain. Ce "paquet" de libre circulation ouvre toutes grandes les portes aux abus. Avec des conséquences extrêmement graves pour la Suisse: plus de chômeurs, salaires plus bas, œuvres sociales ruinées, criminalité en hausse. La démocratie directe serait minée et le peuple suisse se livrerait pieds et poings liés à de nouveaux chantages de l'UE et du Conseil fédéral.

L'UDC défend sans compromis les intérêts de la Suisse et s'engage en faveur d'un pays libre et indépendant. Violant les principes constitutionnels, le paquet de libre circulation des personnes menace ces valeurs. L'UDC a tenu conférence de presse aujourd'hui pour présenter sa campagne de votation. On voit sur les affiches trois corbeaux attaquer la Suisse, une manière d'illustrer qu'en acceptant le projet voté le 8 février 2009 la Suisse ouvre ses portes aux abus et n'aura plus la possibilité de se défendre efficacement contre les attaques de l'intérieur et de l'extérieur.

L'extension de la libre circulation des personnes augmente la pression sur les salaires, le chômage et le pillage de nos œuvres sociales. Elle abaisse aussi dangereusement la protection de la Suisse contre la criminalité. Les pays de l'UE ont d'ores et déjà fait l'expérience que ces problèmes se sont fortement accentués avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie. De surcroît, la composition anticonstitutionnelle du projet mis au vote mine les droits démocratiques fondamentaux. Une fois de plus, la Suisse risque de céder lâchement aux pressions inacceptables de l'UE.

Cette nouvelle extension de l'accord de libre circulation des personnes a été trop mal négociée pour être acceptée. Il faut rappeler qu'il y a un clivage économique profond entre la Roumanie et la Bulgarie, d'une part, la Suisse, d'autre part. Il s'agit en fait de deux pays du tiers monde au sein de l'UE. De plus, ces deux Etats sont pourris par la corruption et la criminalité. L'émigration y est énorme. Aujourd'hui déjà, le marché du travail allemand est submergé de personnes provenant d'Europe de l'Est qui se déclarent "indépendants".

En rejetant le paquet de libre circulation des personnes le peuple suisse place le Conseil fédéral devant ses responsabilités et le contraint de présenter séparément au Parlement les deux projets de la poursuite de la libre circulation et de son extension à la Roumanie et la Bulgarie. Le second élément devra cependant faire l'objet de nouvelles négociations avec l'UE. Les intérêts de la Suisse devront y être mieux sauvegardés et il faudra en particulier trouver une solution au problème des Roms.

http://www.udc.ch/?page_id=4206

« L'horlogerie avait besoin de cette main-d'œuvre étrangère »

3 Janvier 2009

HISTOIRE - Pour leur travail de master, Leana Ebel et Aline Burki se sont penchées sur l'embauche d'Italiennes dans l'industrie horlogère neuchâteloise.

Elles n'étaient que quelques centaines, mais ont provoqué bien des débats. En 1946, des femmes italiennes arrivent dans le canton pour travailler dans l'horlogerie. En manque de main-d'œuvre, les entreprises n'ont guère le choix. Mais cette nouveauté va bouleverser les repères établis, amenant son lot de craintes et de questions concernant notamment le dumping salarial, l'égalité des sexes et des origines, ou encore le secret professionnel. Durant plus d'un an, Leana Ebel et Aline Burki, diplômées en histoire contemporaine à l'université de Lausanne, se sont intéressées à ce sujet. Avec succès, puisque leur travail *A l'heure des petites mains* vient d'être publié aux éditions Alphil. Aujourd'hui respectivement responsable des cours de français pour personnes migrantes chez Caritas Vaud et secrétaire générale de l'Union des étudiant-e-s de Suisse, Leana Ebel et Aline Burki évoquent leurs recherches sur cette tranche d'histoire.

Pourquoi cet intérêt pour l'embauche des Italiennes dans l'horlogerie?

Leana Ebel et Aline Burki: Nous voulions nous pencher sur trois thèmes qui nous touchent de près: la migration, les femmes et les rapports sociaux. Or, nous avons constaté que l'horlogerie cristallisait ces trois paradigmes. En effet, beaucoup de femmes travaillaient dans le secteur horloger. Jusqu'à la fin des années 1950, les migrants pouvaient y travailler, mais seules les femmes pouvaient être embauchées. Ce sujet permettait également d'ancrer notre recherche dans la région, où l'horlogerie est très présente. Finalement, nous souhaitions traiter une période récente. Or les années 1950 ont été très peu étudiées.

A cette époque, pourquoi les entreprises se tournent-elles vers la main-d'oeuvre étrangère?

En 1946, l'économie suisse va très bien par rapport au reste de l'Europe, qui sort de la Seconde Guerre mondiale. Les industriels veulent produire plus, et ce dans tous les secteurs. Mais le pays manque cruellement de main-d'œuvre. La Suisse se tourne donc vers l'étranger, d'abord vers l'Allemagne. La France estime cependant que l'Allemagne a besoin de toutes ses forces pour se reconstruire, tout comme l'Autriche. Un peu par dépit, la Suisse conclut alors des accords avec l'Italie.

Pourquoi l'embauche ne concerne-t-elle que les femmes?

Les organisations patronales craignent la fuite des secrets de fabrication de l'horlogerie à l'étranger. Elles souhaitent donc que seules des personnes non qualifiées soient embauchées à l'extérieur. Tout comme le syndicat actif pour l'horlogerie, elles estiment que les femmes sont moins aptes à comprendre ce qu'elles font, donc moins susceptibles de comprendre ces secrets et de les divulguer.

Quelles sont les résistances contre l'embauche de cette main-d'oeuvre étrangère?

Les organisations patronales et le syndicat montrent une forte résistance. Les premières ont peur pour le secret horloger, le second pour le dumping salarial et la déqualification du métier. Ils craignent la concurrence que représente à leurs yeux l'embauche de ces femmes vis-à-vis de leurs membres, majoritairement des hommes qualifiés. De plus, suite à la crise des années 1930, l'embauche est très réglementée dans l'horlogerie. Cela explique aussi le blocage. Au fil des rencontres, les deux parties arrivent à des accords et la situation se détend.

Qui sont ces femmes?

Elles sont plutôt jeunes et bénéficient d'un permis B, qui dépend de leur travail. En cas de licenciement, elles doivent repartir en Italie. Cela rassure donc les autorités, car des problèmes sociaux ou de chômage ne se posent pas. Cette situation va également à l'encontre du cliché selon lequel les femmes suivent leur mari dans la migration. Elles ont un permis de résidence, et certaines font même venir leur époux. Pour une partie d'entre elles, la migration aura été une ouverture. Pour d'autres qui avaient déjà un métier en Italie, cela aura plutôt été un recul.

Quels métiers occupent-elles?

Elles travaillent essentiellement dans les ateliers d'ébauche, c'est-à-dire la phase où les pièces ne sont pas encore assemblées. C'est un domaine généralement plutôt féminin, car il demande de la minutie. Selon la pensée de l'époque, ces travaux de petites mains correspondent à des facultés naturellement féminines, et donc moins rémunérées.

Quelles sont leurs conditions de travail?

Le syndicat insiste beaucoup sur l'égalité des salaires entre Suissesses et Italiennes. Pourtant, nous nous sommes aperçues qu'avec l'arrivée de ces dernières, toutes les femmes devaient progressivement produire plus de pièces pour toucher leur paie! Les Italiennes qui arrivaient en Suisse étaient mises sous pression: si elles n'atteignaient pas leur quota, elles étaient licenciées. Elles s'adaptaient donc aux nouvelles cadences. Cette situation pouvait d'ailleurs créer des tensions au sein des ateliers.

Vous avez consulté de nombreuses archives, l'accès a-t-il été facile?

Sur une douzaine de demandes, deux entreprises nous ont ouvert leurs portes: Tissot et Zenith, au Locle. Certaines nous ont répondu qu'elles n'avaient rien – ce qui est tout à fait possible –, d'autres n'ont pas donné de raisons. Il y a une certaine résistance: la marque et la réputation sont très importantes dans l'horlogerie. Toutes les entreprises ne font pas confiance aux chercheurs. L'une des associations patronales horlogères a également refusé notre requête, et l'association qui est maintenant Economiesuisse ne nous a pas laissées toucher à certains cartons.

CLARA MARC

L'UDC en campagne contre la libre circulation

3 janvier 2009

Seuls membres du gouvernement à prôner le non le 8 février prochain, les démocrates du centre sont entrés en campagne hier. Sans Blocher, et avec une aile économique réticente.

Ceux qui attendaient une affiche choc ont été déçus, mardi dernier, à Berne. Des corbeaux ont remplacé les moutons noirs. Pour contrer le paquet soumis au vote le 8 février prochain, et qui comprend la reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'Union européenne (UE) et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie, l'UDC mise sur trois corbeaux attaquant la «proie» suisse. Le slogan: «Porte ouverte aux abus? Non.»

«Tiers-monde de l'Europe»

«Les corbeaux sont agressifs et menacent les autres volatiles.» Pour le président de l'UDC, Toni Brunner (SG), le symbole est tout trouvé. Voter oui le 8 février prochain signifierait favoriser la criminalité étrangère, la pression sur les salaires et le pillage des œuvres sociales. Cibles privilégiées de l'UDC: la Roumanie et la Bulgarie, «tiers-monde européen» selon le vice-président Yvan Perrin (NE).

Toni Brunner a une nouvelle fois accusé le parlement d'avoir noué un paquet «anticonstitutionnel» en liant la reconduction et l'extension. Si aucune information sur le budget de campagne n'a été donnée, il est à noter que le seul parlementaire lémanique figurant dans ce comité est le Genevois André Reymond.

Chef de campagne, le conseiller national et président de l'Action pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) Pirmin Schwander (SZ) a résumé la stratégie à suivre en cas de non le 8 février. La reconduction de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE, à laquelle l'UDC n'est pas opposée, et son extension à la Roumanie et à la Bulgarie, doivent être présentées séparément au parlement.

Pour ce deuxième objet, il faudrait renégocier et veiller «à trouver une solution satisfaisante au problème posé par les Roms». Quant à la résiliation des premiers accords bilatéraux par l'UE en cas de non, en vertu de la fameuse clause guillotine, Pirmin Schwander n'y croit pas, l'Union n'y ayant pas intérêt.

Oui de l'aile économique

Pourtant, même avec 90% des délégués ayant soutenu le non, un certain flottement règne à l'UDC. Le rôle de l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher reste à préciser. S'il a fini, après de nombreuses valse-hésitations, par défendre le non, il demeure discret. En témoigne son absence lors de la conférence de presse à Berne, malgré sa fonction de vice-président du parti responsable des campagnes. La direction du parti assure toutefois que Christoph Blocher entrera prochainement en campagne au sein d'un comité de représentants de l'économie défendant le non.

Autre épine dans le pied de la direction du parti: le comité favorable à la libre circulation des personnes créé il y a quelques semaines par l'industriel et conseiller national Peter Spuhler. Elu entrepreneur de l'année 2008 par des journalistes spécialisés, le Thurgovien est parvenu à réunir environ 25 parlementaires.

ROMAIN CLIVAZ

Le chômage, spécificité romande

«En Suisse romande, ce que les gens comprennent le mieux, c'est leur job.» Le conseiller national UDC Yves Nidegger se félicite de la déclinaison de la campagne que les sections cantonales de l'UDC en Suisse romande vont mettre en place. Uniquement destinée à une diffusion dans la presse, cette campagne est axée sur le marché du travail.

Le visuel représente une croix suisse en trois dimensions, avec une porte s'ouvrant au bas du cube tandis qu'une foule attend pour y pénétrer. Une campagne qui devrait démarrer dans les jours prochains et viendra appuyer la campagne d'affichage de l'UDC suisse et ses noirs corbeaux.

«La question des abus à l'aide sociale et autres est moins ancrée dans la conscience générale en Suisse romande qu'en Suisse alémanique. Il était donc important que nous puissions cibler davantage notre campagne», explique Yves Nidegger qui affûte son argumentaire sur la compétitivité de l'Europe économique qui se ferait au détriment des travailleurs.

«Sur ce point, la gauche est complètement à côté», lance l'avocat genevois. Et d'évoquer l'arrêt Rüffert, délivré par la Cour européenne de justice en 2008. En effet, cette décision a entériné le fait que l'égalité de traitement entre les salariés de pays différents n'est pas obligatoire car elle constitue une restriction au libre marché. Justification du dumping salarial ou abolition du protectionnisme, c'est selon.

Xavier Alonso

La Suisse joue sa relation avec l'UE

3 janvier 2009

Le 8 février 2009, la Suisse vivra ce qui restera probablement comme la votation populaire la plus importante de la législature. L'enjeu sera double. Du point de vue de la politique extérieure, ce sont les relations avec l'Union européenne qui seront en jeu. En cas de refus de la poursuite et de l'extension de la libre circulation aux nouveaux Etats membres, ces relations risquent d'être lourdement affectées.

L'UDC, qui s'oppose à la solution proposée, prétend qu'on n'a qu'à revenir devant le peuple, en séparant la reconduction de la libre circulation avec les anciens Etats membres de son extension à la Roumanie et à la Bulgarie.

Mais, est-ce aussi simple? Si, comme l'UDC le réclame, on revenait devant le peuple en séparant les deux volets et qu'on dise «non» aux Roumains et aux Bulgares, la situation ne serait guère différente. L'UE n'admet en effet aucune discrimination entre les 27 Etats qui la composent. Les relations bilatérales seraient mises en danger. Et cela interviendrait à un moment très délicat, où la Suisse est l'objet de fortes pressions dans les dossiers fiscaux. Le vote est donc crucial.

Il comporte un deuxième enjeu, et celui-ci relève de la politique intérieure. Il s'agit de savoir qui, de l'UDC blochéenne ou du Conseil fédéral appuyé par les autres partis, gagnera le bras de fer.

Cette question est fondamentale au moment où un représentant de l'aile dure de l'UDC, Ueli Maurer, fait son entrée au gouvernement. La victoire du «oui» le 8 février agirait comme un sévère revers pour Christoph Blocher, visiblement incapable de passer la main.

En cas contraire, l'UDC, qui, pourtant prône la voie bilatérale depuis le rejet de l'EEE en 1992, devrait expliquer à la population quel type de relations il envisage avec les pays voisins.

Bernard Wuthrich

Entre besoin de main-d'œuvre et peur de l'étranger, une contradiction durable

5 janvier 2009

C'est quand la Suisse était la seule maîtresse de ses frontières qu'elle les a le plus largement ouvertes, à l'époque où était encore en vigueur le statut de saisonnier. Analyse.

La question de la libre circulation des personnes, au-delà de ce qu'elle doit à la controverse spécifique sur la politique européenne et aux problèmes internes de l'UDC, plonge ses racines dans une contradiction qui a marqué et continue à marquer la vie politique suisse depuis le début des années 60, entre la soif de main-d'œuvre étrangère de l'économie et la peur de la surpopulation étrangère dans une large partie de la population. L'évolution du statut de saisonnier, les initiatives xénophobes, la politique d'asile, la politique européenne et notamment la libre circulation des personnes, voilà autant de dossiers qui s'inscrivent, directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, dans cette continuité. La Suisse a besoin des travailleurs étrangers, mais en même temps elle redoute les immigrants et s'évertue depuis plus de trente ans à en endiguer et à en contrôler le flot.

Endiguer le flot

Endiguer et contrôler le flot, c'est bien ce que veulent les adversaires de la libre circulation, qui considèrent que la votation du 8 février représente la dernière occasion, politiquement si ce n'est formellement, de refuser l'ouverture des frontières qu'implique à long terme, une fois toutes les réglementations transitoires arrivées à échéance, la mise en œuvre pleine et entière de la libre circulation des personnes. L'UDC s'était déjà opposée, vainement, en 2005 à l'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE. Elle s'est résignée à la défaite ou en tout cas fait mine de se résigner, à cette défaite. Mais les deux nouveaux candidats sont à de nombreux égards exemplaires comme repoussoirs, avec une forte différence de niveau de vie, de culture et de culture politique, un niveau élevé de corruption, ainsi qu'un problème tout à fait spécifique avec la communauté rom en Roumanie, au point qu'ils suscitent une solide méfiance à l'intérieur même de l'UE.

L'UDC anticipe une défaite sur l'extension à la Bulgarie et à la Roumanie comme une sorte de blanc-seing à toutes les extensions futures. Il sera en effet difficile d'effrayer la population avec les candidats admissibles dans un avenir prévisible, comme la Croatie, par exemple, dont il faut rappeler que, contrairement à la Bulgarie et à la Roumanie, elle faisait partie, il y a encore nonante ans, du même univers politique et culturel que le nôtre, puisque intégrée dans l'empire austro-hongrois.

Doublement inacceptable

L'extension de la libre circulation à la Bulgarie et à la Roumanie est pour la majorité de l'UDC doublement inacceptable dans la mesure où elle entre en résonance avec le renforcement de l'intégration à divers titres et des pressions de l'UE, en particulier dans le domaine de la fiscalité. Il y a là l'occasion non seulement de poser un verrou à l'immigration, mais encore de donner un coup de frein à l'intégration, après une série ininterrompue de défaites pour les adversaires de l'Europe, qui ont d'autant plus mal pris le paquet ficelé par les Chambres qu'il les privait d'une campagne simple et ciblée contre les seuls Bulgares et Roumains.

S'agissant de l'immigration, il y a tout de même un formidable paradoxe dans l'attitude des milieux nationalistes à propos de la libre circulation. C'est bien l'intégration européenne qui a rétréci le cercle des immigrants aux ressortissants des pays européens plus les USA et le Canada et c'est bien à l'époque où la Suisse était la seule et unique maîtresse de ses frontières qu'elle les a largement ouvertes à l'immigration balkanique, et dans une moindre mesure turque, que dénonce aujourd'hui de la façon la plus virulente l'UDC. Une immigration

largement nourrie par le statut de saisonnier, qui aura marqué, jusqu'à la fin des années 80, la politique suisse de la main-d'œuvre.

Engagés pour neuf mois avec l'interdiction de faire venir leur famille et de changer d'employeur, entassés dans des baraquements, les saisonniers, italiens d'abord, puis espagnols, portugais et balkaniques, attendaient le sésame, le permis B qui leur était accordé au terme de quatre saisons effectuées en Suisse.

Depuis la fin de la dernière guerre, le recrutement de la main-d'œuvre étrangère s'est progressivement élargi du plus proche au plus lointain. En 1948 un accord est signé avec l'Italie. En 1961 suit un accord avec l'Espagne. En 1964, un nouvel accord avec l'Italie prévoit la conversion du permis de saisonnier en permis B et accélère le regroupement familial pour les porteurs de permis B.

Reprise durant les années 80

Après un ralentissement de l'immigration dans les années 70, dû aux effets de la première crise pétrolière en 1974, celle-ci reprend de plus belle dans les années 80. La zone de recrutement s'élargit alors au Portugal, à la Turquie et aux Balkans. En 1991, le Conseil fédéral adopte la politique dite des trois cercles (Europe - Canada, Etats-Unis et Europe de l'Est, reste de la planète). Les Yougoslaves, et parmi eux les Kosovars, ainsi que les Turcs basculent dans le troisième cercle. Ils ne peuvent plus venir comme saisonniers et ceux qui n'ont pas accompli quatre saisons en Suisse perdent tout espoir d'obtenir jamais un permis B. Nombre d'entre eux, et notamment les Kosovars, au moment où la répression s'accroît chez eux, se transforment alors en demandeurs d'asile. En 1998, le système des trois cercles est remplacé par une séparation du monde en deux: d'un côté l'UE, les Etats-Unis et le Canada, de l'autre le reste de la planète.

L'un des arguments majeurs des adversaires de la libre circulation des personnes est que la Suisse n'a nul besoin d'un tel accord pour obtenir de la main-d'œuvre étrangère dont elle a besoin en faisant appel à qui elle veut comme elle veut. Si l'on admet que même cet exercice de pleine souveraineté nécessite un minimum d'organisation, il vaut la peine de rappeler les gémissements des différents acteurs du monde économique à l'époque où la Suisse n'avait effectivement pas besoin d'accords internationaux pour faire venir des saisonniers. C'était la grande foire d'empoigne pour la répartition des contingents de travailleurs étrangers, jamais suffisants, avec tout ce que cela suppose d'attentes déçues, de retards, de goulets d'étranglement et de rigidités et en fin de compte de frein à la croissance.

D.S. Miéville

Un NON est utile à l'économie

5 janvier 2009

Si le peuple suisse rejette la libre circulation des personnes, il rend aussi service à l'économie. En période de crise, le chômage augmente et les caisses des assurances sociales se vident. En fin de compte, c'est l'économie, donc les salariés et les employeurs, qui doivent effacer l'ardoise par une augmentation des déductions sur les salaires et une hausse de la TVA. Un non le 8 février est donc également un non au pillage de l'assurance-chômage, à des œuvres sociales ruinées et à une hausse du chômage.

Le Comité interpartis de l'économie ainsi que des arts et métiers contre l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie recommande le refus du paquet soumis au peuple le 8 février prochain. En cette période économique difficile, ce projet accélérerait l'augmentation du chômage et alourdirait les charges pesant sur nos institutions sociales. De même, le comité condamne le paquet antidémocratique et anticonstitutionnelle des deux sujets décidé par le parlement. Les électeurs suisses sont privés de leur liberté d'expression pour affirmer leur volonté politique. Les co-présidents du comité sont Adrian Amstutz (conseiller national BE), Caspar Baader (conseiller national BL), Dominique Baettig (conseiller national JU), Christoph Blocher (anc. conseiller fédéral ZH), Jasmin Hutter (conseillère nationale SG), Pirmin Schwander (conseiller national SZ) et Christian Waber (conseiller national BE).

Ces chefs d'entreprise et représentants de l'économie constatent que l'extension de la libre circulation des personnes à la Roumanie et la Bulgarie n'est pas à l'avantage de la Suisse. Aujourd'hui déjà, le nombre d'étrangers parmi les bénéficiaires de prestations de l'assurance-chômage et de l'AI est disproportionné par rapport à la population étrangère vivant en Suisse. La Suisse plongera cette année dans une profonde récession qui entraînera une forte augmentation du chômage, notamment à cause de la libre circulation des personnes actuellement en vigueur. Les charges de l'assurance-chômage et des autres œuvres sociales augmenteront et avec elles les prélèvements sur les salaires et la TVA. La facture finale devra donc être payée par l'économie, c'est-à-dire par les salariés et les employeurs. Ainsi, la compétitivité de l'économie suisse sera encore affaiblie.

Il est évident qu'en cas de non le 8 février prochain le Conseil fédéral ne résiliera pas l'accord bilatéral avec l'UE sur la libre circulation des personnes, contrairement à ce qu'affirment parfois les partisans du projet mis au vote. La poursuite de l'actuelle libre circulation sera une nouvelle fois présentée au Parlement et son extension à la Roumanie et la Bulgarie devra être renégociée. La Suisse devra défendre ses intérêts avec beaucoup plus de détermination que jusqu'ici. Il s'agira par exemple de sauvegarder la souveraineté fiscale de la Suisse ou de trouver enfin un terrain d'entente avec l'Allemagne dans la question de l'aéroport Zurich-Kloten.

Le comité rejette également les menaces selon lesquelles un non le 8 février priverait l'économie suisse de la possibilité d'engager à l'étranger le personnel dont elle a besoin. Aussi longtemps que la Suisse offrira des bons salaires, des conditions de travail libérales et qu'elle continuera de privilégier l'effort et la qualité, elle trouvera toute la main-d'œuvre nécessaire.

http://www.udc.ch/?page_id=4216